



Demande d'APS ou inscription

Par **sophia123**, le **03/06/2014** à **13:01**

Bonjour,

Je suis une étudiante marocaine en Master 2 dans une école où les rattrapages se passent l'année d'après. J'ai alors un rattrapage à passer en Décembre. L'école m'a donc fournit une attestation où il y a marqué comme quoi je suis inscrite cette année (2013-2014) en Master 2 et que j'ai un rattrapage à passer en décembre 2014. Mon titre de séjour expire mi octobre.

J'ai appelé le service "info migrant" et ils m'ont dit qu'il est préférable de faire une demande d'APS dès maintenant, c'est à dire 4 mois avant l'expiration du titre. Dans ma demande d'APS j'expliquerai que le jury pour mon diplôme n'aurait lieu qu'en janvier, et que je demande une APS sous réserve d'obtention du diplôme.

Ma question est : dois-je faire ceci? ou plutôt essayer de m'inscrire dans un M2 en université?

Merci par avance,

Sophia